



Commission départementale  
de la consommation des espaces agricoles  
de la Savoie



*Compte-rendu de la séance du*  
*1er février 2013*

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) s'est réunie à la DDT de la Savoie le 1er février 2013, sous la présidence de Jean-Pierre LESTOILLE, directeur de la direction départementale des territoires, représentant Monsieur le Préfet de la Savoie.

Assistaient à cette réunion en tant que membres de la CDCEA :

- ✓ Mme Aurélie ROY, chef du SPAT DDT de la Savoie
- ✓ M. Lionel MITHIEUX, vice-président du conseil général de la Savoie
- ✓ M. Jean-François DUC, maire de La Trinité
- ✓ M. Gilles FLANDIN, maire de Les Chapelles
- ✓ M. Cédric LABORET, vice-président de la Chambre d'Agriculture des Savoie
- ✓ M. Jean-Marc GUIGUE, président FDSEA des Savoie
- ✓ M. André COLLAS, vice-président de la FRAPNA

Membres excusés ayant donné mandat :

- ✓ M. Robert MONDOT, représentant de l'association UFC Que choisir , mandat à A.COLAS

Membres de la CDCEA excusés :

- ✓ M. Xavier TORNIER, vice-président SCoT Arlysère
- ✓ M. Julien BUFFET, syndicat des jeunes agriculteurs de la Savoie
- ✓ M. Bernard FERNEX DE MONGEX, propriétaire agricole siégeant à la CDOA
- ✓ M. Michel CHAMBE, confédération paysanne de la Savoie
- ✓ M. Philippe ROUHETTE, représentant la chambre interdépartementale des notaires

Personnes présentes non membres de la commission :

- ✓ Mme Émilie BERGER et M. Sébastien ALCAIX, services de la chambre d'agriculture de la Savoie
- ✓ M. Pierre BARDAGOT, services de la FDSEA de la Savoie
- ✓ MM. Tony BOISSENIN-GRANDJEAN et Jérôme DUPRAZ, conseil général de la Savoie
- ✓ Mmes Nicole GUIDOLLET et Sophie TERRIER, conseil régional Rhône-Alpes
- ✓ Mme Bénédicte BERNARDIN, DDT, adjointe au chef du SPADR
- ✓ M. Robert VIDAL, DDT/SPAT/AU/secteur SCOT Arlysère et APTV
- ✓ Mme Martine GIRARD, DDT chef de l'unité SPAT/APU

Personnes non membres de la commission excusées :

- ✓ M. Philippe POURCHET, directeur de l'EPFL de la Savoie
- ✓ Mme Émilie LEVEAU-VIGNAL, INAO
- ✓ M. Emmanuel LAPERRIERE, directeur de la SAFER Savoie
- ✓ M. Édouard SIMONIAN, conseiller régional Rhône-Alpes

## Ordre du jour

N°	Dossiers soumis à examen	Rapporteur	Personnes invitées	Heure prévisionnelle
1	PLU de SEEZ	DDT	M. le maire	14 h 30
2	Présentation des travaux du groupe de travail "CDCEA" (grille d'analyse pour faciliter l'examen des documents d'urbanisme arrêtés et pour orienter la sélection des projets à examiner pour les communes comprises dans le périmètre d'un SCOT approuvé).	DDT		15 h 30
3	Présentation d'une étude agricole	Chambre d'Agriculture		16 h 30

Monsieur Jean-Pierre LESTOILLE ouvre la séance à 14 heures 30 en déclinant l'ordre de jour.

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION  
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE  
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE SEEZ  
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)



**Dossier n° 1 : PLU de SEEZ**

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M.GRAND, maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 1er février 2013 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de SEEZ, arrêté par délibération du 27 novembre 2012 et reçu en préfecture le 14 décembre 2012.

La commission constate que la pérennité de l'activité agricole ainsi que le fonctionnement des exploitations actuelles sont globalement maintenus compte-tenu de la préservation des zones à enjeux agricoles.

Ce projet de PLU est qualifié de vertueux au regard de la consommation d'espaces et de la prise en compte de l'agriculture.

Il est noté l'effort réalisé compte-tenu de la réduction des zones à urbaniser entre le POS actuel et le projet de PLU arrêté et de la densité affichée dans les opérations d'aménagement et de programmation.

La Chambre d'Agriculture souligne une association constructive tout au long de l'élaboration et une bonne prise en compte de ses attentes.

Enfin, la procédure de création d'une zone agricole protégée (ZAP), actuellement en cours, renforce l'objectif communal de préserver cette activité. Cette action est également plébiscitée par l'ensemble des membres de la commission.

Un seul regret a été émis : la plupart des données chiffrées du rapport de présentation mériteraient d'être actualisées.

Appelée à se prononcer, la commission émet à l'unanimité un avis favorable au projet de PLU.

Chambéry, le 13 FFV 2013  
Pour le préfet,  
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE



## Présentation des travaux du groupe de travail "CDCEA"

En préambule, Aurélie ROY rappelle les objectifs du groupe de travail CDCEA et sa composition (**Chambre d'Agriculture, FDSEA, UFC Que choisir, FRAPNA, Conseil général, SCoT Arlysère et DDT**).

Les conclusions du groupe de travail, réuni les 26 septembre et 13 novembre 2012, sont ensuite présentées :

- Le préambule précise les objectifs et le fonctionnement de la CDCEA, et rappelle son champ de compétences.

- Le point 1 « Cibler les interventions » apporte des précisions sur les définitions des notions de base et permet de le partager. Il cadre également les interventions sur les projets de PLU dans le périmètre d'un SCOT approuvé.

*La Chambre d'Agriculture souhaite une vigilance accrue sur les zones « à urbaniser » lors du passage de POS en PLU, ces zones pouvant être exploitées.*

*Lors de l'élaboration ou de la révision d'un PLU, ou carte communale, dans le contexte d'un SCOT, il est proposé d'anticiper, en alertant (DDT ou Chambre d'Agriculture) sur les projets qui présentent une dérive de la consommation d'espaces. La saisine devrait alors s'effectuer avant l'arrêt du projet.*

*La FDSEA demande la suppression de la notion de pourcentage de régression des terres agricoles car ce pourcentage n'est pas représentatif d'une commune à une autre et peut en pénaliser certaines. Cette demande, appuyée par Jean-François DUC, est acceptée.*

- Le point 2 « Outils » fait un état sur les projets de courrier d'invitation aux élus pour l'examen de leur projet de PLU ou de carte communale, de cadre de rapport de présentation des PLU ou cartes communales aux membres de la CDCEA et des attendus de l'étude agricole et de la liste des critères permettant de hiérarchiser les terrains agricoles.

- Le point 3 « Pédagogie » recense quelques actions à développer pour les membres de la CDCEA afin de partager un langage et des outils et informe de l'action de communication développée sur le site de l'État en Savoie, relative à la mise en ligne des comptes-rendus et avis de la CDCEA.

*La Chambre d'Agriculture demande une information régulière sur les effets des avis de la CDCEA sur les PLU et cartes communales approuvés.*

Ces informations seront diffusées régulièrement aux membres de la commission.

Ensuite, Martine GIRARD présente les projets de courrier d'invitation ainsi que les rapports de présentation des PLU et cartes communales à l'attention des membres de la CDCEA.

*Concernant les projets de courrier, la Chambre d'Agriculture souhaite qu'en introduction apparaisse l'objectif national de réduire le rythme de consommation d'espaces agricoles de 50% durant la prochaine décennie.*

*Concernant les projets de rapports de présentation, la Chambre d'Agriculture demande qu'au paragraphe 3.4, pour les surfaces consommées sur les espaces agricoles, soit précisé « également en zone U ». Cette demande est acceptée.*

Les attendus de l'étude agricole dans le PLU et la liste des critères sont déclinés par Bénédicte BERNARDIN.

Jean-Pierre LESTOILLE interroge sur l'opportunité d'étendre le périmètre d'étude à l'échelle supra-communale.

L'étude agricole ne doit pas se résumer à un constat, mais doit développer les perspectives de développement de l'activité, des exploitations, c'est-à-dire une projection dans le temps.

Pour les attendus de l'étude agricole, le terme « Aides à l'agriculture » sera remplacé par « Surfaces contractualisées ». Il sera précisé, au paragraphe III.4 que la caractérisation des espaces s'effectue notamment sur la base de l'usage actuel.

Concernant les surfaces contractualisées, ce volet devrait être développé afin que les élus soient sensibilisés lors de la réduction de terres liées à ces aides par l'impact sur l'exploitant en cas de perte.

Dans la liste des critères, le critère agronomique est déplacé dans le paragraphe « Critères généraux ». Les autres filières sont complétées par l'arboriculture.

Aurélie ROY précise que la partie note de cadrage du porter à connaissance sera complétée par une information relative à l'accessibilité des données agricoles.

Pour illustrer le point 3 « Pédagogie », Sébastien ALCAIX présente une étude agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture. Il précise que le diagnostic agricole ne tient pas compte du type, ni des logiques socio-économiques des filières.

Nota : les documents présentés en séance et modifiés en fonction des remarques des membres sont joints en annexe au présent compte-rendu.

### Quelques informations « CDCEA »

✓ PLU arrêtés :

Les communes de Sainte Hélène du Lac et Le Bourget du Lac (dans le périmètre du SCOT Métropole Savoie) et Saint Martin La Porte (hors périmètre de SCOT) ont arrêté leur PLU.

Le projet de PLU de Sainte Hélène du Lac ne nécessite pas un examen en commission.

✓ Calendrier prévisionnel des prochaines commissions :

La commission prévoit de se réunir les vendredi, à partir de 9 heures 30, les :  
pas de commission en mars

**12 avril** (examen des projets de PLU : Le Bourget du Lac et Saint Martin La Porte)

**17 mai**

**14 juin**

**12 juillet**

Une invitation et un ordre du jour confirmeront ces dates en fonction de l'actualité.

Chambéry, le 13 FEV 2013  
Pour le préfet,  
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE